

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Laboratoire Biens, Normes, Contrats

LBNC

Sous tutelle des

Établissements et organismes :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Marcel Morabito, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Laboratoire Biens, Normes, Contrats

Acronyme de l'unité : LBNC

Label demandé : EA

N° actuel : EA 3788

Nom du directeur (2016-2017) : M. Pierre-Henri MORAND

Nom du porteur de projet (2018-2022) : M. Pierre-Henri MORAND

Membres du comité d'experts

Président : M. Marcel MORABITO, Sciences Po, Paris

Experts :

- M. Jean-Gabriel CONTAMIN, Université de Lille 2
- Mme Clothilde GRARE-DIDIER, Université Paris Descartes
- M. Xavier LATOUR, Université de Nice Sophia Antipolis
- M. Jean-Philippe LHERNOULD, Université de Poitiers
- M. Nicolas POSTEL, Université Lille 1

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. David KREMER

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe ELLERKAMP, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

M. Georges LINARES, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Directeur de l'École Doctorale :

M. Loïc GRASLAND, ED n° 537, » Culture et Patrimoine »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le « Laboratoire Biens, Normes, Contrats » (LBNC) a été créé à l'occasion du contrat quadriennal 2004-2007 conclu entre l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il a pris la suite d'une jeune équipe « Laboratoire de recherche juridique » mise en place à l'occasion du contrat précédent (2000-2003). À partir d'un socle initialement constitué par le droit privé et le droit public, le LBNC a progressivement élargi son champ d'investigation à la science politique, à l'économie, à la gestion, ainsi qu'à l'histoire du droit. L'unité est située au sein de l'UFR Droit-Économie-Gestion de l'université et est rattachée à son École Doctorale « Culture et patrimoine » (ED 537).

Au début du contrat 2011-2016, le LBNC se structurait autour de quatre équipes : « Théorie des Normes et des Contrats » (TNC) ; « Centre de Recherches sur l'Intégration Comparée » (CRIC) ; « Biens, Produits et Patrimoines Culturels » (BPPC) ; « Normes et Organisations - Recherches en Économie Sociale et Solidaire et Action Publique » (NEORESSAP). Cette articulation, reposant sur des équipes de taille diverse, a été abandonnée au cours de la période évaluée pour des raisons tenant à l'évolution de l'offre de formation - disparition des Masters « Droit des biens culturels » et « Juristes européens » et au départ d'enseignants-chercheurs du LBNC vers d'autres horizons universitaires. Cette réduction - huit départs dont quatre professeurs - n'a pas été compensée pour l'instant par de nouveaux recrutements. À cela s'ajoute le rattachement d'un nombre substantiel d'enseignants-chercheurs en poste à l'Université d'Avignon à des unités de recherche extérieures à l'université.

Pour faire face à ces évolutions, le LBNC a opté pour une division du travail thématique dont l'objectif affiché demeure la pluridisciplinarité : thème I - Travail et Emploi ; thème II - Sociétés numériques ; thème III - Vote et Démocratie.

Équipe de direction

La direction de l'unité a été assurée pour le contrat en cours par M^{me} Delphine COSTA, puis par M. Pierre-Henri MORAND, qui sera le directeur pour le contrat à venir. Un conseil de laboratoire, réuni mensuellement, met en oeuvre la politique scientifique de l'unité en s'efforçant de refléter sa diversité disciplinaire. Il compte dix membres : sept enseignants-chercheurs, deux doctorants et un représentant de l'administration.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire principal : SHS2 Normes, institutions et comportement sociaux

Domaine dsiciplinaire secondaire : SHS1 Marchés et organisations

Sous-domaines disciplinaires :

SHS2_1 Droit

SHS1_1 Economie

SHS2_2 Science politique

SHS1_2 Finance,management

Domaines d'activité

Droit privé ; Droit public ; Science politique ; Sciences économiques ; Sciences de gestion.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	17	
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (BIATSS Titulaires)	3	
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (MCF associés)	3	
N5 : Chercheurs non titulaires		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche) y compris les ATER		
N7 : Doctorants	26	
TOTAL N1 à N7	49	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2012 au 30/06/2016
Thèses soutenues	24
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	3

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le rapport d'évaluation précédent soulignait un mérite important du LBNC, à savoir l'ambition de fédérer les initiatives d'enseignants-chercheurs issus de différentes disciplines des sciences sociales. Cet objectif fédérateur est manifestement resté essentiel pendant la période évaluée. Sa mise en œuvre a toutefois évolué. La structuration en équipes a en effet laissé la place à une nouvelle articulation en thèmes, sur laquelle la direction de l'unité a souhaité que le comité d'experts concentre son analyse.

Ce changement récent appelle deux remarques. Tout d'abord, la demande formulée par le LBNC n'est pas à proprement parler un « renouvellement à l'identique ». Elle ne porte plus en effet sur une structuration en quatre équipes - « Théorie des Normes et des Contrats » ; « Centre de Recherches sur l'Intégration Comparée » ; « Biens, Produits et Patrimoines Culturels » ; « Normes et Organisations, Recherches en Économie Sociale et Solidaire et Action Publique » -, mais en trois thèmes - « Travail et Emploi », « Sociétés numériques », « Vote et Démocratie ». Ensuite, cette articulation, bien plus que le produit d'un choix scientifique, est le résultat des circonstances, en l'occurrence l'évolution de l'offre de formation, la proximité de grandes unités de recherche à Aix-en-Provence ou à Montpellier, ainsi que la forte mobilité des enseignants-chercheurs induite par la taille de l'université.

Cette difficulté à stabiliser une équipe d'enseignants-chercheurs ne favorise certes pas le développement pérenne d'un projet de recherche quel qu'il soit. Il reste que, dans ce cadre contraint, le LBNC présente des atouts réels, quoique variables selon le thème considéré. Globalement, parmi les points positifs, on relève ainsi les potentialités fructueuses de l'orientation pluridisciplinaire entre droit, économie et science politique, l'existence d'un solide tissu en droit du travail, la détermination de la nouvelle équipe de direction à poursuivre l'action dans un sens fédérateur.

Pour ce qui est des axes de progrès, si tant est que la stabilité des personnes le permette, le comité d'experts estime que deux points requièrent une attention particulière car ils engagent la légitimité même du LBNC : d'une part, pour produire les résultats espérés, la pluridisciplinarité postule une réflexion plus nourrie tant sur les sujets porteurs que sur les modalités de coordination ; d'autre part, les projets de recherche, quel que soit leur intérêt intellectuel, doivent être solidement adossés à la formation.

Le LBNC peut atteindre ces objectifs. A cette fin, le comité d'experts recommande à l'unité de développer des projets qui soient plus étroitement en phase tant avec les axes de recherche de l'université qu'avec son environnement local.